

à prendre pour l'avancement de l'agriculture et la diffusion des connaissances agronomiques.

Le retour spécial de la société d'agriculture du comté de Beauharnois confirme votre comité dans l'opinion consolante que l'agriculture, comme science et comme industrie, fait des progrès constants et rapides.

Votre comité croit devoir remarquer qu'il serait désirable que chaque société de comté fit annuellement un retour spécial dans le genre du rapport de la société de Beauharnois ; mais il ne peut s'empêcher de remarquer qu'il serait aussi désirable d'éliminer de tels documents tout préjugé sectionnaire, et particulièrement tout esprit de sectarisme.

Votre comité regrette donc la couleur donnée à certaines parties du retour de la société du comté de Beauharnois, et surtout à cette partie du retour où il est parlé des fêtes d'obligation chez les catholiques, allusion d'autant plus maladroite, qu'il n'est guère probable que la législature fasse aux cultivateurs catholiques une obligation du travail à des jours consacrés par leur culte à l'adoration de leur créateur.

Votre comité réfère au rapport fourni, l'an dernier, à votre honorable chambre et aux documents qui y sont annexés, ainsi qu'à l'appendice du présent rapport, et se contentera de donner ci-dessous le canevas de la mesure que votre comité croit devoir recommander à l'adoption de la législature comme le meilleur moyen à prendre, pour le présent, d'encourager l'agriculture dans un pays que, on ne saurait trop le répéter, la nature a formé spécialement pour l'exploitation agricole.

Votre comité recommande donc la création de deux surintendants d'agriculture pour le Bas-Canada, l'un